

Cher(e)s Collègues,
Cher(e)s Camarades,

Les collègues trouveront ci-après le traditionnel barème de prime de rendement destiné en particulier à ceux de la filière fiscale. A cette occasion, nous faisons un point sur la prime de rendement pour tous les collègues quelle que soit leur filière, et nous revenons sur d'autres aspects du régime indemnitaire.

Plus généralement, dans cette publication, nous voulons attirer l'attention de tous les collègues sur le sort préoccupant de nos rémunérations, concentré, outre le régime indemnitaire qui ne progresse plus, sur la valeur du point d'indice, fondement du traitement, qui ne progresse pas plus depuis presque 3 ans..

La section veut aussi mettre le doigt sur les autres aspects de la rémunération : les entorses répétées au plan de qualification, les augmentations de retenues pour pension, le 8^{ème} échelon, la journée de carence, et les grilles de rémunérations

Où allons-nous à cette vitesse sinon à un appauvrissement terrible ? Où vont nos jeunes cadres C, B et A ? Où vont nos retraitables bientôt ? Et plus généralement, où allons-nous tous, sauf la poignée épargnée et gagnante qui permet de dire à MME.Parisot : « Nous (les patrons) avons été entendus » ?

Une première initiative a eu lieu le 31 janvier dans la Fonction Publique. De prétendues « négociations salariales » ont été ouvertes par la Ministre Lebranchu, le 7 février.

Notre section combat pour de vraies négociations salariales préparées et soutenues par de vraies grèves sur la base notamment des revendications formulées à la fin de cette publication.

« Négociations » dernière minute

- **Point d'indice** : c'est + 0 % d'augmentation en 2013, et une augmentation éventuelle en 2014... « en fonction de la croissance ».
- **Grille de rémunération** : à voir sur plusieurs années (!)...
- **Jours de carence** : un nouveau RDV dans 15 jours, après que « Matignon ait transigé ».

La seule bonne nouvelle est « la fin du contingentement du 8^{ème} échelon », vieille revendication qu'a portée toute la CGT et particulièrement notre section.

Personne ne sait encore si cet ultime échelon sera considéré comme l'échelon terminal « normal », ou encore demeurerait un échelon « spécial ». On verra bien.

BAREME DE LA PRIME DE RENDEMENT 2013 Filière fiscale

BAREME DE LA PRIME DE RENDEMENT 2013 Filière fiscale	Prime Ile de France				Prime Province			
	Nbre de points (1)	Nbre points (1) >> 39,54 brut (2)	A payer en janvier 2013 Brut (2) - acompte juin 2012 (3)	A payer en janvier <u>nets</u> de CSG et CRDS (8 %) et de contribution sociale (1%) (3) >> 92,14 %	Nbre de points (1)	Nbre points(1) >> 39,54 brut (2)	A payer en janvier 2013 Brut (2) - acompte juin 2012 (3)	A payer en janvier <u>nets</u> de CSG et CRDS (8 %) et de contribution sociale (1%) (3) >> 92,14 %
CATEGORIE C								
Agents Administratifs de 2 ^{ème} classe et adjoints techniques de 2 ^{ème} classe	43	1 700,22	850,11	774,79	41	1 621,14	810,57	738,75
Agents administratifs de 1 ^{ère} classe et adjoint technique de 1 ^{ère} classe	44	1 739,76	869,88	792,81	42	1 660,68	830,34	756,77
Agents administratifs principaux et adjoints techniques principaux 2ème et 1ère classes	46	1 818,84	909,42	828,85	44	1 739,76	869,88	792,81
CATEGORIE B								
Contrôleurs de 2ème classe du 1er au 7ème échelon	62	2 451,48	1 225,74	1 117,14	59	2 332,86	1 166,43	1 063,08
Contrôleurs de 1ère classe, Contrôleurs de 2ème classe de 8ème échelon et au dessus	69	2 728,26	1 364,13	1 243,27	65	2 570,10	1 285,05	1 171,19
Contrôleurs principaux	78	3 084,12	1 542,06	1 405,43	74	2 925,96	1 462,98	1 333,36
CATEGORIE A								
Inspecteurs 1er au 7ème échelon	110	4 349,40	2 174,70	1 982,02	104	4 112,16	2 056,08	1 873,91
Inspecteurs 8ème au 10ème échelon	135	5 337,90	2 668,95	2 432,48	127	5 021,58	2 510,79	2 288,33
Inspecteurs 11ème et 12ème échelons et Ins. divisionnaire de 3ème classe à titre personnel	160	6 326,40	3 163,20	2 882,94	151	5 970,54	2 985,27	2 720,78

Les commentaires sur la prime de rendement et le reste sont au dos...

PRIME DE RENDEMENT Filière fiscale. Commentaires...

1. Compte-tenu des nouveaux grades des employés supérieurs, il nous est impossible de communiquer sérieusement sur le sujet. Nous demandons à l'Administration de nous indiquer les barèmes.
2. Toutes les valeurs sont indiquées pour une quotité de travail à temps plein toute l'année, et pour des collègues qui n'ont pas changé de catégorie en particulier au 1^{er} septembre dernier. Pour ceux qui auraient changé de quotité et/ou de catégorie, nous contacter pour comprendre à toutes fins utiles.
3. La valeur du point de prime de rendement est rigoureusement la même que l'année précédente : autrement dit, **il n'y a aucune augmentation**, le point s'établissant toujours à 39,54 €.
4. Les valeurs varient entre la région Ile de France et la province : cela n'est pas nouveau, mais est-ce bien justifié encore aujourd'hui ? **Pourquoi pas tout le monde au régime Ile de France ?**
5. Alors que les collègues de la filière gestion publique ont une prime de rendement mensualisée depuis longtemps, ceux de la filière fiscale bénéficient d'un acompte en juin de l'année N, basée sur la prime de l'année N-1 divisée par 2, et d'un solde en janvier l'année N+1, bref une « semestrialisation » de la dite prime.
6. Lors de différents groupes de travail sur « l'harmonisation », selon nos informations, la DGFIP entend mensualiser la prime pour les agents de la filière fiscale, avec un dispositif transitoire sur la base d'un choix pour la mensualisation ou la semestrialisation, en l'attente d'une mensualisation définitive en 2016 (année de l'unification des paies par l'Office Nationale de la Paie...).

Pour conclure : pour tous les agents de la FGP ou de la FF, c'est 0 % d'augmentation de la prime de rendement (après + 0,25 % en 2012 !), comme 0 % d'augmentation de la valeur du point d'indice depuis 3 ans Et 0 + 0 égale la tête à toto HO pour tout le reste... Suivez la lecture pour comprendre !

Prime de rendement mensuelle chez les collègues de la filière gestion publique : il suffit de reprendre les montants bruts annuels et de les diviser par 12. Mais in fine, c'est pareil ! 0 + 0 = la tête à toto, augmentation 0 !

Et les valeurs des autres primes ? Pas bougées depuis :

- le 1^{er} octobre 2009 pour les allocations complémentaires de fonctions (ACF, tous les agents de la DGFIP).
- Le 1^{er} janvier 1994 pour les IFDD (certains agents de la filière fiscale en SIL) !

Et nos jeunes cadres C ? Voici l'épouvantable situation de nos jeunes agents qui démontre les effets ravageurs d'aucune augmentation du point d'indice depuis bientôt 3 ans : smicardisation croissante, appauvrissement pour tous !

Echelon	1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}	5 ^{ème}	6 ^{ème}	7 ^{ème}
Indice	310	311	312	313	314	316	325
Traitement €	1435,30	1439,93	1444,56	1449,19	1453,82	1463,08	1504,75
SMIC €	1430,22	1430,22	1430,22	1430,22	1430,22	1430,22	1430,22
Différence €	5,08	9,71	14,34	18,97	23,60	32,86	74,53
Durée échelon	1 an	2 ans	2 ans	3 ans	3 ans	3 ans	Il faut 14 ans pour arriver à 75 € au dessus du Smic !
Cumul années		3 ans	5 ans	8 ans	11 ans	14 ans	

Bref on entre à 25 ans dans la Fonction publique, et il faut avoir quasiment 40 ans pour avoir un traitement qui se distingue un peu du SMIC ?

Et les cadres B ? Leur situation est à peine enviable. Un cadre B débute à l'indice 314, soit 23,60 € au-dessus du SMIC !

Et les cadres A en particulier ceux du 1^{er} grade d'inspecteur ? Un cadre A débute à 1615,87 €, soit 13 % au dessus du SMIC. De deux choses l'une : soit le SMIC est trop élevé, soit c'est autre chose...

Et les retenues pour pension, CSG et CRDS ? BOUGÉES !

Retenues pour pension : elles augmentent depuis l'ignoble loi Sarko-Fillon de 7,85 % en 2010 à + 0,27 % par an sur 10 ans. **Bilan :** pour 10 000 € annuel de traitement, on est passé de 785 € à 866 € en 2013.

M.Hollande en a rajouté une louche avec un + 0,1 % pour financer « les carrières longues » à compter du 1^{er} novembre 2012. Encore 10 € pour 10 000 € annuels.

CSG/CRDS : la base soumise à ces impôts est passée de 95 % des salaires (Rocard), puis à 97 % (Fillon), et depuis le 1^{er} janvier 2012 à 98,25 % (Fillon). Tout le monde comprend que plus la base est importante, et plus l'impôt est conséquent à taux constant. Par tranche de 10 000 € à l'année, on est passé de 760 € à 786 €.

Que l'on prenne les choses par tous les bouts, les stratégies de la RGPP des précédents gouvernements, et la MAP d'aujourd'hui, appauvrissent les fonctionnaires que nous sommes.

Il faut inverser la courbe, le gouvernement doit céder sur :

- **Augmentation du point d'indice !**
- **Augmentation de toutes les autres primes !**
- **Respect des plans de qualification.**
- **Abrogation de la journée de carence.**